

L'actualité de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine N°3 - Juin 2023

INFOS FDC

Retour du carnet bécasse avant de valider votre permis



CARNET DÉCÂSSE

Avant de valider votre permis pour la saison 2023-2024, veillez à bien avoir retourné votre carnet de prélèvement bécasse de la saison 22-23 avant. Vous pouvez :



- le renvoyer avec votre bon de commande de validation
- le déposer à l'accueil de la FDC
- le mettre dans la boîte aux lettres



- Carnet non rendu : pas de carnet la saison prochaine
- Carnet perdu : adresser un courrier à la FDC pour commission
- Carnet détérioré : adresser un courrier à la FDC et le retourner avec

Toute validation 2023-2024 ayant déjà été éditée : un duplicata devra être effectué, moyennant un coût de 5€



Si vous faîtes votre validation en ligne, il est obligatoire de cocher une case avec le choix du carnet bécasse pour la saison



Si cela ne s'affiche pas, veuillez vérifier que vous avez bien rendu votre carnet à la FDC 35. Sinon, aucun carnet ne vous sera attribué.



Baguage des colombidés

La FDC35 compte désormais 3 techniciens disposant d'une « autorisation de capture d'oiseaux pour baguage à des fins scientifiques ».

Pour faire simple, ils peuvent baguer 4 espèces :

- Pigeon ramier
- Pigeon Colombin
- Tourterelle Turque
- Tourterelle des Bois

L'objectif consiste à suivre un maximum de poussins au nid, la manipulation se fait quand ils ont une dizaine de jours (gros comme le poing). Nous pouvons alors leur poser une bague avec un numéro unique fournit par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.

Si vous trouvez des pigeons ou des tourterelles sur le nid ou avec des jeunes, en ville ou en campagne, merci de prendre contact avec un des 3 techniciens :

1. Cyril MANGEARD: 06 85 23 48 96

2. **Philippe BAUDRON**: 06 07 16 42 77

3. David TANNOUX: 06 89 30 62 25

Nos techniciens, dans la mesure du possible, viendront baguer les oiseaux.

En cas de reprise, vous serez automatiquement informé de l'histoire des oiseaux (date, déplacement). Ce protocole, piloté par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et l'OFB, nous permettra de mieux connaître ces espèces et de mieux défendre notre passion.

Nous attendons vos appels!

Le service technique



Déclarer des dégâts

GRAND GIBIER:

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez déclarer des dégâts de grand gibier, utilisez l'imprimé de déclaration.

Nous vous rappellons que pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation relative aux dégâts de grand gibier, le constat (surface-rendement-...) de l'estimateur doit obligatoirement avoir lieu avant remise en état ou récolte. Aucune indemnisation ne pourra être allouée dans le cas contraire.

Imprimé déclaration dégâts

AUTRE GIBIER:

2 endroits pour déclarer TOUS les dégâts (corneille, pie, choucas, blaireau, renard, freux...) dont vous pouvez avoir connaissance (sauf sangliers, cerfs et chevreuils).

2 options possibles:

1. Sur internet avec le lien suivant, en bas de la page **DECLARATION EN LIGNE**

2. En téléchargeant directement sur votre smartphone l'application : « *signaler dégâts Faune Sauvage* »

Nous vous rappelons qu'il est important que les différents dégâts soient déclarés même si aucune indemnisation ne sera versée. Les agriculteurs, particulièrement, doivent prendre un peu de temps pour faire remonter les informations concernant les espèces posant problèmes.

Déclaration en ligne

FORMATIONS FDC 35

Bilan formation piégeage 2023

Cette année, 32 personnes ont participé à la formation piégeage qui s'est déroulée les 2 et 3 juin 2023 à la maison de la chasse. L'occasion pour les candidats de découvrir la réglementation en vigueur : les espèces nuisibles et protégées susceptibles d'être capturées et les techniques de piégeage qu'ils pourront utiliser.

A l'issue de celle-ci, tous les candidats ont dû passer un test de connaissances théoriques et pratiques, qui a été réussi avec succès par tous les participants 🌑

Maintenant, il ne leur reste plus qu'à mettre en application les différents acquis lors du stage sur le terrain!

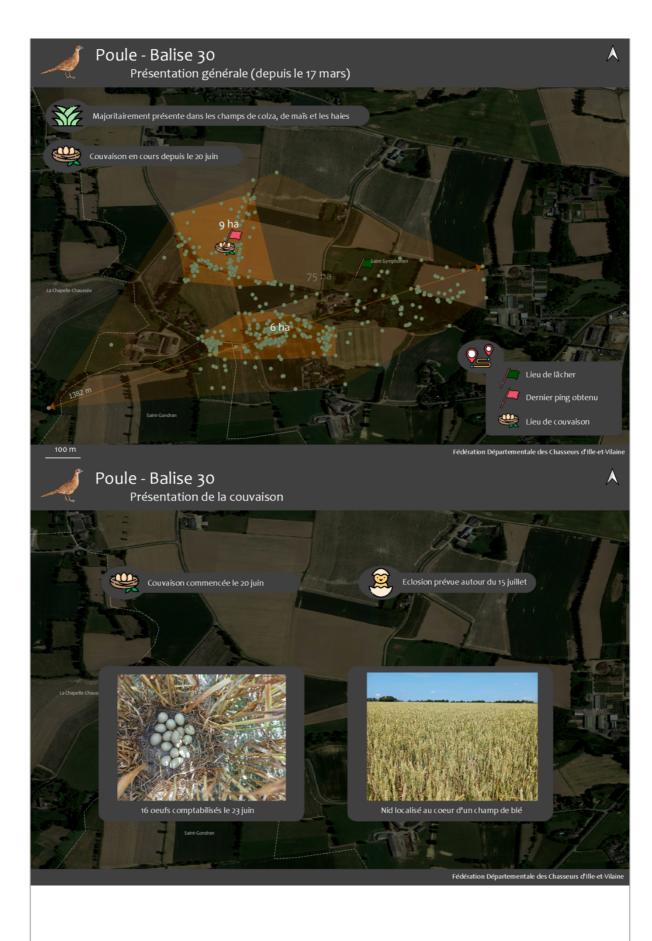


Référent : Mr BAUDRON Philippe Mr DEVILLARD Adrien

Contact

Préinscription à la formation piégeage 2024

SUIVIS FAISANS BIODIVERSITÉ





Fouine prise sur le fait avec les pièges photos , il ne reste plus un œuf mais la poule est vivante, la faisane a défendu son nid pendant de longues minutes mais n'a rien pu faire face à la détermination du prédateur ...



Référent projet : Nicolas HAIGRON (technicien FDC 35)

Contact

Pour plus d'infos, abonnez vous à la page Facebook

AGENDA FDC 35

Challenge FDC 35

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise le Challenge pour chiens d'arrêt LOF ou non LOF 2023, se déroulant sur deux lieux d'épreuves au choix :

- Le 09 septembre 2023 à Maen Roch (St Etienne en Coglès)
- Le 16 septembre 2023 à Bourg des Comptes

La finale aura lieu à la Fédération des Chasseurs le 07 octobre 2023.

Plus d'infos



Fiche d'engagement

Assemblée Générale - Union Départementale des Piégeurs d'Ille et Vilaine

Le **samedi 1er juillet 2023 à 9h30**, vous êtes cordialement invité(e) à participer à l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Piégeurs d'Ille-et-Vilaine qui aura lieu à la Maison de la Chasse 35630 Saint Symphorien.

Ordre du Jour:

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Bilan de la saison de piégeage 2021-2022,
- Information sur les nouveautés réglementaires (liste des espèces ESOD),
- Intervention de la Chambre d'agriculture,
- Election du tiers sortant,
- Questions diverses,

IMPORTANT:

- Amis piégeurs, n'oubliez pas de restituer votre relevé annuel de capture et votre carnet de piégeage de l'année écoulée. Vos déclarations de captures arrivant à expiration au 30 Juin 2023, nous profiterons de cette occasion pour vous remettre vos nouveaux formulaires et carnet de piégeage pour la nouvelle saison qui va bientôt débuter.
- Remise des lacets gratuits
- Le Conseil d'administration de l'UDPIV s'est prononcé pour ne vous envoyer les nouveaux formulaires qu'après la mise à jour de votre cotisation. Pour les personnes qui ne seront pas présentes à notre assemblée, à la réception de votre cotisation et relevé annuel de capture, même si vous n'avez pas piégé cette année. Nous vous retournerons au plus vite vos nouveaux documents.



A la suite de cette Assemblée Générale, il est prévu la traditionnelle galette-saucisse (gratuite).

Contact Mr HAREL

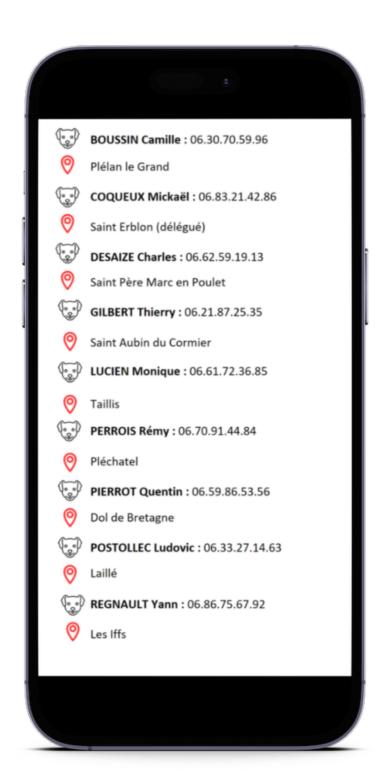
INFOS LOCALES

Liste des conducteurs agréés UNUCR* 35, saison 23-24 *Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

Le chien de sang est un chien entraîné pour pister les gros gibiers blessés. Il est spécialisé pour suivre la piste d'un gibier dégageant une odeur de blessure, qu'il y ait du sang ou non, de jour comme de nuit et cela jusqu'à 48 heures après le dernier tir du chasseur.

Petits rappels afin de gagner du temps et d'augmenter les chances de retrouver votre gibier blessé :

- Faites le nécessaire pour arrêter tous chiens derrière la voie de l'animal
- Balisez correctement le premier sang ou autres indices visibles à l'endroit du tir
- Appelez le plus rapidement possible, un conducteur agréé afin d'organiser au mieux la recherche de votre animal.



Les interventions sont gratuites et bénévoles alors n'hésitez pas à faire appel aux équipes formées pour !



HOMMAGE

Michel BARBEDET, la chasse, une passion de tous les jours

Michel nous a malheureusement quitté brutalement à l'âge de 66 ans. Un vrai passionné de nature : la pêche, la chasse, le piégeage, la cueillette de champignons, t'occupaient 24h/24h.

Il parait difficile aujourd'hui de trouver un mode de chasse que tu n'as pas pratiqué avec engouement. Tu as longtemps exercé la chasse du petit gibier et en particulier le lapin de garenne avec tes chiens et tes furets. Déterreur chevronné, et maître d'équipage du rallye des Bords de la Vilaine. Les mois d'avril, mai et juin t-on vu parcourir un nombre incalculable de terriers où tu as couru après le dernier renard sans jamais l'attraper. Avec ta compagne Monique, vous étiez toujours disponibles, matin, midi, soir, weekend, en semaine pour venir participer aux battues. Ton sens de la chasse et ton efficacité au tir ont souvent sauvé la bredouille. Depuis ta retraite, tu as intégré l'UNUCR. Un coup de téléphone et te voilà arrivé pour effectuer une recherche. Nombreux chevreuils, sangliers ont pu être retrouvés grâce au duo que tu formais avec Nash, un rouge de Bavière dont tu étais si fier.

L'ACCA de Taillis se retrouve aujourd'hui orphelin de leur légendaire président. Michel, ou « mimi » pour les intimes, aura dirigé cette ACCA durant de nombreuses années avec toujours la même passion et la même volonté de défendre la chasse populaire. Les concours de pêche, de palets, les soirées repas organisées par l'ACCA sous ta présidence resteront, pour un bon nombre, comme des moments inoubliables. Une envie de café, d'apéro, un service à te demander, ta porte était toujours ouverte.

Après avoir représenté ton ACCA au sein du Conseil d'administration du GIC du Vendelais pendant de nombreuses années, tu en es devenu président. La gestion des populations lièvres a toujours été ton cheval de bataille, permettant de placer ta commune dans le haut du tableau départemental. Depuis l'année dernière, l'implantation du faisan naturel sur le Gic est devenue ton obsession. Le dernier lâcher de repeuplement prévu en août prochain devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé ensemble, un engagement de tous les membres. Michel a toujours été un fidèle de la Fédération, il n'a jamais manqué une assemblée générale et a été un fervent défenseur de notre structure. A chaque fois que notre ami « mimi » était dans la possibilité de répondre favorablement à nos sollicitations, c'était un vrai plaisir pour lui de collaborer. Les opérations techniques menées en commun (captures lapins, déterrage, comptages,) furent très nombreuses, un véritable partenariat. Nous n'oublierons pas ton vin chaud qui réchauffait le corps et l'ambiance de tous les participants.

Un grand bonheur d'avoir connu Michel, un homme au grand cœur.

INFO NATIONALE

Mobilisez-vous : consultation de l'arrêté ESOD groupe II

Consultation du 15/06/2023 au 06/07/2023

Projet d'arrêté pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dites « du groupe 2 ».

"Le précédent arrêté triennal du 3 juillet 2019 établissant la liste des ESOD du groupe 2 dans chaque département a été prolongé d'un an par le décret n° 2022-919 du 21 juin 2022 en raison du manque de données liés à la pandémie COVID. Il doit donc être renouvelé à partir de juillet 2023."

Merci de relayer cette information au maximum et ajouter un commentaire favorable au projet!

Consultation publique

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Lieu-dit Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20 - contact

La FED'NEWS vous a plu? Alors n'hésitez pas à la partager!

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

© 2023 FDC35. All right reserved. Tous droits réservés

Newsletter réalisée par la FDC35 - Photographie © D.GEST // Réalisation © C.AUBRY



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien : <u>Veuillez me retirer de votre liste de diffusion</u>